



Non à la transformation des conservatoires en centres de loisir !

Prenant prétexte de la réforme des « rythmes scolaires », la municipalité a préparé dans le plus grand secret un projet de réforme du fonctionnement des conservatoires municipaux. Les accusations réitérées « d'élitisme » trahissaient de longue date une hostilité qui a trouvé l'occasion de se manifester.

Peu de détails ont filtré et la première certitude est l'obsession du secret, qui est en soi une forme d'aveu. Le devoir de réserve se transforme en obligation de mentir par omission et la pression est immense sur les personnels. Seuls 8 directeurs sont associés à une commission qui est davantage une chambre d'enregistrement qu'un espace de propositions. Comme de coutume, les élus des parents sont soigneusement tenus à l'écart. Comme nous le déclarait sans détour en décembre un conseiller de notre adjoint à la culture : « pourquoi vous informer de ce que nous faisons, si nous sentons que vous allez être contre et vous adresser aux médias ? »

Ce que l'on sait.

- Il n'y aura plus d'inscriptions au conservatoire pour les débutants.
- Des cours seront dispensés à tous les élèves, dans les écoles, par les PVP et les professeurs de conservatoires, remplaçant les cours d'initiation et la première année de conservatoire.
- Les élèves admis à poursuivre leurs études musicales au conservatoire seront choisis par une commission, au vu de leurs résultats.

Les conséquences.

Il est ridicule, tout en fustigeant l'élitisme, d'instituer une forme d'admission sur concours, quand le problème est la pénurie de places dans les conservatoires. La réforme va susciter désillusions et frustrations.

Elle fait fi de la formation des enseignants, demandant aux Professeurs de musique de la Ville de Paris d'intervenir avec les professeurs des conservatoires, de manière interchangeable, alors que les uns et les autres ne sont pas formés aux mêmes missions.

La réforme va accentuer les disparités entre les écoles. Les cours d'instruments de première année seraient-ils donnés sous forme d'ateliers bleus ? Certains arrondissements de l'ouest et du centre, avec une population scolaire réduite, seront manifestement favorisés.

La qualité d'enseignement ne pourra être maintenue, faute de personnel, de matériel et de locaux. La spécificité du conservatoire, l'exigence d'un travail minimal et volontaire, est niée pour faire place à une initiation ludique pour tous. La baisse du niveau et l'impossibilité pour les élèves qui le souhaiteraient d'accéder ensuite à des filières professionnelles sont ouvertement revendiquées.

« L'ouverture » proposée est une impasse.

Que penser de la débauche de moyens promis pour un tel recul (40 millions d'euros pour tout le dispositif, selon Mme Hidalgo), quand on réclame vainement depuis des années les quelques milliers d'euros qui permettraient l'achat de partitions et d'instruments à louer aux familles les plus pauvres ?

Le développement d'une initiation à la musique, y compris en maternelle, est un objectif qui doit être poursuivi de pair avec le développement des conservatoires, non à leur détriment, dans le dialogue et non dans le secret et l'autoritarisme.

Signez la pétition du CIC-PE :

<https://12654.lapetition.be/>

Pétition pour le maintien de l'excellence des conservatoires municipaux de Paris dans le cadre d'une réforme *concertée* des rythmes scolaires

1/ Nous reconnaissons aux conservatoires leurs exigences et la possibilité d'accès aux formations d'excellence. Aussi, nous demandons le maintien des classes d'éveil et d'initiation dans les conservatoires. Nous voyons un intérêt certain à élargir ces enseignements au plus grand nombre dans les écoles (Maternelle, CP et CE1), mais pas au détriment des filières existantes.

2/ Nous nous inquiétons du passage des élèves recevant la formation d'éveil et d'initiation dans les écoles dans le cursus standard des conservatoires en 1C2*.

3/ Attendu :

- qu'il n'y a pas eu de concertation concourant à la mise en place de la réforme pour ce qui concerne les conservatoires ;
- que les moyens d'accompagnement de la réforme ne sont pas assurés ;
- que nous ne voulons pas de mise en place précipitée d'une réforme qui irait à l'encontre des intérêts des enfants ;

Nous demandons l'arrêt de la mise en place de cette réforme et exigeons l'ouverture de vraies négociations.

* 2^{ème} année du Premier Cycle du Conservatoire.